



sous-commission

CITOYENNETÉ

Sous-commission Citoyenneté de la CCOJ

RAPPORT EVRAS

Recommandations pour une meilleure application de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

NOVEMBRE 2015 – JUIN 2016





COMPOSITION DE LA SOUS-COMMISSION

La Sous-commission Citoyenneté de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse (CCOJ) réunit l'ensemble des OJ à thématique politique reconnues officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a pour mission de travailler sur des activités d'éducation à la citoyenneté à destination des jeunes âgés entre 16 et 35 ans afin de les former à devenir des Citoyens Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires (CRACS).

La Sous-commission est présidée par Gwenaëlle WILLIOT (Jeunes MR). Elle est composée de Lucas BERNAERTS (Ecolo J), Emmanuel de HEMRICOURT de GRUNNE (DéFI Jeunes), Lucie DEJONCKHEERE (DéFI Jeunes), Steve DETRY (Jeunes MR), Sandrine KIESECOMS (MJS), Samuel MOINY (MJS), Mathieu MORELLE (Jeunes cdH), Giuseppe RANDISI (Ecolo J), Eliane ROME (Jeunes cdH). Ont aidé aussi aux activités en amont de la rédaction de ce rapport : Monique MISENGA JOLY (Jeunes cdH), Sophie ROHONYI (DéFI Jeunes), ancienne Présidente de la Sous-commission, Adrien VOLANT (Ecolo J) et Henri ZIMMERMAN (DéFI Jeunes)

DÉMARCHE

En octobre 2015, la Sous-commission s'est penchée sur la problématique de l'abaissement de la majorité sexuelle en Belgique, alors que le sujet avait été abordé quelques mois auparavant à la Chambre des Représentants. Lors des échanges en son sein, les membres de la Sous-commission ont relevé une disparité entre la vision flamande (plutôt favorable à cet abaissement dans une majorité des formations politiques) et la vision belge francophone (plutôt défavorable à cet abaissement dans une majorité des formations politiques). Dans un premier temps, la volonté de la Sous-commission fut de mieux comprendre cette divergence communautaire. Après quelques réflexions et la prise en considération de l'avis de certains observateurs, il a été constaté qu'une des principales causes de cette fracture Nord-Sud résidait dans la différence d'application de l'éducation sexuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles (EVRAS) par rapport à la Région flamande (RSV).

En effet, l'opinion publique francophone semblait plus réfractaire à l'idée de baisser l'âge de la majorité sexuelle à 14 ans en Belgique, considérant que la formation à l'éducation sexuelle n'était pas assez concrète et/ou égalitaire de notre côté de la frontière linguistique et, par conséquent, estimant qu'un abaissement de la majorité sexuelle risquait d'exposer de façon plus significative les jeunes aux grossesses prématurées et à la transmission de IST.

Forte de ce constat, la Sous-commission a pris la décision de travailler en profondeur sur des recommandations relatives à l'application de l'EVRAS dans l'Enseignement francophone, sachant que la vie relationnelle dans toutes ses dimensions fait partie intégrante de la citoyenneté. Ce travail de longue haleine s'est décliné en plusieurs étapes : (1) un ciné-débat sur le thème de l'EVRAS ; (2) une consultation des professionnels de l'enseignement ; (3) une table-ronde préfigurant la rédaction de ce rapport ; l'objectif final étant de pouvoir remettre une série de recommandations aux Ministres compétents pour une meilleure application de l'EVRAS.

(1) Ciné-débat (17 novembre 2015)

La première activité en lien avec le travail de réflexion de la Sous-commission visait à débroussailler le terrain en entendant, à la fois, l'avis des principaux concernés par l'EVRAS et les citoyens. Après la diffusion du documentaire canadien « Nos enfants sous influence » de Sophie Bissonette, les discussions se sont engagées autour des manquements ressentis par rapport à l'éducation sexuelle dans l'enseignement francophone.

Outre la trentaine de personnes présentes dans le public, ont participé au débat : Thibault DELSEMME (Arc-en-ciel Wallonie), Sophie DE KUYSSCHE (Fédération des Centres PMS libres SeGEC), Sylvie LAUSBERG (Centre d'Action Laïque et plateforme AbortionRight), Thierry MARTIN (Plate-forme Prévention Sida), Jean-Louis VERBRUGGEN (CHEFF, Plateforme EVRAS et SIPS), Dominique WERBROUCK (Centre Bruxellois de la Promotion de la Santé CBPS Bruxelles), Mélissa CHEBIEB (Centre Bruxellois de la Promotion de la Santé CBPS Bruxelles).

(2) Consultation des professionnels de l'enseignement (1 avril 2016 – 1 mai 2016)

Suite à l'entrée en matière qu'a offert le ciné-débat de novembre, la Sous-commission a rédigé un premier rapport circonstancié à soumettre, sous forme de questionnaire, aux professionnels de l'enseignement ; à savoir les professeurs, les éducateurs et les directeurs d'école, groupes qui n'avaient pas encore été consultés de manière approfondie sur la question.

Ce questionnaire se divisait en trois parties :

- la première relevait des constats ;
- la deuxième abordait la souhaitabilité des pistes de solution relevées par les membres de la Sous-commission ;
- la troisième abordait, cette fois, la faisabilité de ces pistes de solution.

La Sous-commission a reçu une trentaine de réponses (anonymes) venant de profils exerçant dans les différents réseaux, à degrés divers. Ces retours ont été analysés une première fois en réunion de la Sous-commission avant de servir de base de travail lors de la table-ronde du 18 mai.

(3) Table-ronde (18 mai 2016)

La table-ronde de mai 2016 a servi de prémisse à la rédaction du rapport final. Celle-ci avait pour but de confronter, une dernière fois, l'ensemble des constats et des pistes de réflexion dégagés lors du processus consultatif entrepris par la Sous-commission pendant les six derniers mois.

Ont participé à la table-ronde : Lucas BERNAERTS (membre Ecolo J de la Sous-commission), Hubert CHAPELAIN (détaché pédagogique Jeunes MR), Benjamin COCRIAMONT (Président de la CCOJ), Céline DANHIER (directrice de Sida'SOS), Steve DETRY (membre Jeunes MR de la Sous-commission), Sandrine KIESECOMS (détachée pédagogique MJS), Xénia MASZOWES (Secrétaire générale des Femmes Prévoyantes Socialistes, Fédération des Centres de planning familial socialiste, Plateforme EVRAS), Jonathan PFUND (Fédération Jeunes & Libres), Eliane ROME (détachée pédagogique Jeunes cdH), Jonas VAN ACKER (Président des CHEFF), Jean-Louis VERBRUGGEN (coordinateur des CHEFF, Plateforme EVRAS et SIPS), Gwenaëlle WILLIOT (Présidente de la Sous-commission, Jeunes MR), Henri ZIMMERMAN (détaché pédagogique DÉFI Jeunes).

RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

Quelle définition pour l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) ?

Précisons d'emblée que les questions abordées dans ce rapport concernent l'EVRAS dans le cadre scolaire. Toutefois, la Sous-Commission tient à rappeler que, selon elle, l'EVRAS ne doit pas se cantonner à l'enseignement obligatoire.

Durant le travail de la Sous-commission, il a été constaté que les contours de l'EVRAS sont difficilement identifiables par les différents acteurs et que ceux-ci ne savent pas en donner une définition claire. On remarque également une grande disparité au sein du corps professoral, entre ceux qui savent précisément de quoi il retourne et ceux qui n'ont pas la moindre idée de ce qu'est l'EVRAS ; d'où un besoin de clarification, d'uniformisation ainsi qu'une meilleure communication de la part des autorités publiques (la circulaire de 2013 ne suffirait pas à bien cadrer le concept).

Quels acteurs doivent/peuvent s'occuper de l'EVRAS ?

L'EVRAS est un programme vaste. La Sous-commission s'est longtemps demandée si l'EVRAS devait former un cours à part entière ou si celle-ci devait être distillée tout au long du parcours scolaire dans plusieurs matières. Une grande majorité des acteurs de terrain estime que l'EVRAS ne doit pas être un cours à lui seul car cela demanderait une réforme des programmes scolaires ainsi que des moyens financiers importants. Toutefois, si l'ensemble des personnes rencontrées s'accordent sur la nécessité de transversalité (horizontale et verticale) de l'EVRAS, il persiste une réelle division relative aux matières qui devraient aborder l'EVRAS. Alors que certains souhaiteraient voir l'EVRAS intégrée dans les cours scientifiques (principalement, en biologie), d'autres voient dans le nouveau cours de Citoyenneté, bientôt d'application, le cadre pertinent pour parler de la vie affective et sexuelle.

Si l'EVRAS ne doit pas être un cours, il ne doit pas non plus être soumis à la cotation selon les professionnels du secteur. Dès lors, le rôle du professeur s'en voit quelque peu modifié. Si ce dernier doit rester le garant des apprentissages théoriques liés à l'EVRAS, pour les cours d'anatomie par exemple, il représente davantage le « trait d'union » entre ses élèves et les autres intervenants, qu'ils soient internes ou externes à l'établissement. Cette volonté est partagée par une majorité d'observateurs qui craignent le caractère inhibiteur de la fonction d'autorité incarné par l'enseignant.

Quelle formation pour les enseignants ?

Parce qu'ils risquent d'être en première ligne en ce qui concerne les questions d'EVRAS, il est indéniable que les professeurs doivent être mieux outillés sur ce sujet. Cette meilleure appréhension de l'EVRAS passe inévitablement par la formation. Les futurs enseignants ne peuvent pas être diplômés sans avoir eu une initiation à l'EVRAS – qui ne doit pas se résumer forcément à un cours à part entière – pendant leur parcours de formation. La réforme de la formation des enseignants envisagée par le Ministre Marcourt, avec un allongement de la durée d'étude et un renforcement des compétences pédagogiques des enseignants, doit être aussi l'opportunité de réviser les



programmes initiaux afin de discerner ceux qui peuvent entrer dans le cadre de l'EVRAS et être améliorés en ce sens. La formation continue est, quant à elle, un formidable moyen de consolider les acquis relatifs à l'EVRAS. Toutefois, elle demande de l'organisation et des moyens supplémentaires à chaque établissement, qui plus est avec l'intervention de personnes extérieures. C'est pourquoi il est nécessaire de trouver un compromis qui permet de garantir l'ancrage de l'EVRAS sans que cela ne se traduise par un coût logistique ou financier exorbitant pour l'école.

Qu'existe-t-il déjà en matière d'EVRAS ?

L'ensemble des professionnels de terrain semblent s'accorder sur le fait qu'il existe un manque flagrant de coordination entre les acteurs EVRAS. La Sous-commission a d'ailleurs relevé plusieurs « fractures » ; que ça soit entre la Wallonie et Bruxelles, entre les réseaux, entre les pouvoirs publics et les acteurs EVRAS, et entre les différents piliers au sein des organisations qui gèrent ces questions. À ce manque de coordination s'ajoute une absence d'échange d'informations et, de facto, de bons procédés qui pourraient pallier les failles du système actuel. Bien entendu, aucune mise en commun n'est possible si chaque acteur n'a pas une vision claire de l'ensemble des activités EVRAS qui sont organisées sur le territoire et s'il ne peut pas déterminer clairement ses interlocuteurs. Initier les concertations au niveau local, avec les acteurs des différents secteurs, est une des missions des Points d'Appui EVRAS (PAE). Dix PAE ont été créés au sein des Centres Locaux de Promotion de la Santé par la Ministre de la Santé, en 2013. Leurs missions sont principalement de :

- Réaliser un état des lieux périodique des ressources EVRAS et des besoins des écoles secondaires ;
- Mettre à disposition des acteurs locaux et des écoles les outils pédagogiques et méthodologiques ;
- Sensibiliser les écoles secondaires dans la mise en oeuvre de l'EVRAS ;
- Soutenir la concertation des acteurs.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Quelle définition pour l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) ?

Si la Sous-commission Citoyenneté soutient la volonté d'accorder une **certaine liberté aux Pouvoirs Organisationnels (PO)** qui connaissent mieux que quiconque leur public et leurs moyens, elle estime néanmoins que le **cadre requis des thèmes à aborder doit être resserré et déterminé pour chaque année/ degré** afin de s'assurer qu'aucun thème ne soit éludé dans certains établissements. L'objectif est de fournir la même approche de la vie relationnelle, affective et sexuelle à tous les élèves.

La Sous-commission estime que l'EVRAS doit être **plus transversale** et doit concerner tous les élèves, **de l'Enseignement maternel, primaire et secondaire**. Il est évident que les thématiques abordées avec l'enfant doit être **approprié à son âge et ses besoins spécifiques** ; les premières années toucheront bien plus à l'« affectif » alors que les sujets liés à la sexualité arriveront bien plus tard dans son parcours scolaire.

La Sous-commission recommande l'utilisation du cadre de référence « **Standards pour l'éducation sexuelle en Europe** » de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**¹ dans l'élaboration d'un référentiel EVRAS qui permettra d'assurer l'éducation sexuelle dans toute sa diversité, à tout âge.

Quels acteurs doivent/peuvent s'occuper de l'EVRAS ?

De par sa fonction, le professeur doit rester dans un **rôle de médiateur** en ce qui concerne l'EVRAS. Il doit pouvoir faire le lien entre ses élèves et les intervenants extérieurs ou la « Cellule EVRAS » (cf. Infra) de l'établissement. S'il est essentiel qu'il puisse amorcer les débats et fournir une réponse appropriée aux questions en amont ou en aval, ce n'est pas à lui d'endosser l'entière responsabilité de l'EVRAS.

L'EVRAS doit être traitée en majorité par des **intervenants extérieurs**. Pour cela, il est nécessaire d'établir **un listing officiel de « l'offre EVRAS » ainsi qu'un label** de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui reconnaît les associations qualifiées pour donner l'EVRAS dans les écoles. La Ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis, a annoncé récemment travailler sur l'élaboration de ce label. La Sous-Commission tient toutefois à souligner qu'il est important que les instances choisies pour définir les critères de ce label ne soient ni juges ni parties dans la pratique de l'EVRAS au quotidien et devront nécessairement travailler en collaboration avec les Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Sous-commission recommande **la mise en place de « Cellules EVRAS »** au sein de chaque établissement scolaire, composées de volontaires issus de personnel enseignant et reconnues par les PO. Pour cela, les PO devront libérer des heures de cours pour les professeurs volontaires, afin de permettre la mise en place de ces cellules, en veillant à ne pas surcharger les professeurs volontaires.

Ces dernières seraient en charge de la coordination de l'EVRAS au sein de l'établissement scolaire. Elles devraient avoir une vision globale de l'ensemble des acteurs EVRAS actifs au sein de l'établissement mais devraient également pouvoir mettre en place un plan global d'actions réparti sur l'ensemble du cursus scolaire de l'étudiant, en fonction des capacités matérielles, financières et de personnel de l'école. Elles feraient office de référent pour les autres professeurs et seraient formées à gérer les crises internes qui touchent directement à l'EVRAS.

¹OMS et BZgA (2013) Standards pour l'éducation sexuelle en Europe, disponible en français sur le site www.sante-sexuelle.ch



Ces « Cellules EVRAS » seraient donc en étroite collaboration avec les CLPS et, par conséquent, les PAE. Ces derniers serviraient à établir le lien entre les « Cellules EVRAS » et les acteurs actifs en la matière (PMS, PSE, AMO, CPF, Organisations de jeunesse, Services communaux compétents,...). Ces « Cellules EVRAS » pourraient également intervenir auprès des parents lors de séances d'information.

Quelle formation pour les enseignants ?

La place de l'EVRAS doit être **renforcée dans la formation des enseignants** à travers une initiation à la matière, sans pour autant revêtir la forme d'un cours à part entière.

Les enseignants doivent avoir accès à une **formation continue** en matière d'EVRAS dont l'offre existante pourrait être renseignée par la « Cellule EVRAS » de chaque établissement (cf. Supra).

Le Ministère de l'Éducation doit mettre à disposition des enseignants des **bases de cours EVRAS** directement téléchargeables sur Internet qui peuvent être une première orientation pour les professeurs qui souhaitent préparer leur classe à une activité EVRAS.

Comment améliorer ce qui existe déjà en matière d'EVRAS ?

La Sous-commission en appelle à la mise en place d'un **cadastre commun et institutionnel pour tous les acteurs EVRAS, sous le même logiciel**, reprenant le volume de l'ensemble de leurs activités sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, jusqu'à présent, les cadastres mis en place séparément par les différents plannings familiaux ne reprennent que leurs actions propres et ne sont pas mis en commun. L'ensemble des activités des acteurs labellisés «EVRAS» devraient donc se retrouver au sein de ce cadastre commun.

Le Comité d'accompagnement mis en place par le protocole EVRAS entré en vigueur en 2013 **doit être effectif** et doit procéder à une évaluation complète de la situation de l'EVRAS en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est à lui **d'assurer le suivi du cadastre commun** et de proposer des projets visant à améliorer la communication entre les acteurs sur le court, le moyen et le long terme. Les Points d'Appui EVRAS ont déjà entamé les grandes lignes de ce processus. Cette année, ces derniers ont d'ailleurs publié un État des lieux EVRAS, un État des lieux des besoins EVRAS et un premier Catalogue EVRAS, classifiant les différents types d'acteurs de l'EVRAS scolaire. Une base utile pour parvenir à un cadastre complet des acteurs et des outils précis réalisés par chacun d'entre-eux.

Il est essentiel que les pouvoirs publics aident les acteurs de l'EVRAS, à établir une stratégie et un plan cohérent sur le long terme pour les élèves, afin de sortir d'une vision annuelle de l'apprentissage. Le tout, en laissant une liberté d'actions aussi bien aux acteurs internes à l'établissement scolaire (direction, corps professoral, Cellule EVRAS) qu'aux acteurs de terrain en fonction des besoins.

Les pouvoirs publics doivent également travailler sur une **vraie stratégie de communication** par rapport à l'EVRAS, à destination des élèves pour mieux les rediriger vers des structures ressources, à destination des parents qui voudraient plus d'information sur le contenu du programme mais aussi à destination des acteurs EVRAS qui ne sont pas toujours informés de la même manière en ce qui concerne les concertations sectorielles et les prises de décision dans ce domaine. Nous encourageons aussi les pouvoirs publics à utiliser au mieux les dispositifs déjà existants afin d'assurer une généralisation et que chaque enfant soit égal face à l'EVRAS.